



plan agroenvironnemental
l'agriculture durable

FICHE D'INFORMATION N° 21

GESTION DES CARACTÉRISTIQUES DE RÉTENTION D'EAU

Solutions aux enjeux identifiés dans la fiche de travail n° 21 du plan agroenvironnemental

Supplément au Manuel du programme des plans agroenvironnementaux de l'Ontario, 5^e éd. 2025

La présente fiche d'information résume les solutions possibles aux problèmes identifiés dans votre plan agroenvironnemental (PAE) en ce qui concerne la gestion des ruisseaux, des fossés, des plaines inondables et des terres humides.

Pour trouver des explications sur les termes techniques, voir le glossaire qui figure dans le Manuel du programme des plans agroenvironnementaux de l'Ontario.



Toutes les solutions offertes dans la présente fiche d'information prennent soit la forme de **mesures** ou de **facteurs compensatoires**.

- Les **mesures** remédient aux problèmes identifiés et font passer votre note PAE à « 3 » ou « 4 » (valeur la plus élevée).
- Les **facteurs compensatoires** sont des solutions de rechange qui constituent une réponse adéquate, mais qui ne modifient pas la note obtenue dans la fiche de travail du PAE.

Dans la plupart des cas, il faudra disposer d'informations complémentaires pour pouvoir choisir et mettre en œuvre certaines de ces solutions. Les sources d'information sont indiquées à la fin du présent document.



Partenariat canadien pour
une agriculture durable



Ontario

Canada

RUISEAUX, FOSSÉS, TERRES HUMIDES ET ÉTANGS

21-1. Gestion des bandes tampons

CONTEXTE

Les bandes tampons sont utiles pour diverses raisons. Elles stabilisent les berges, en plus d'intercepter et de ralentir le ruissellement des eaux de surface, favorisant ainsi une meilleure qualité de l'eau; elles filtrent aussi les sédiments et autres contaminants dans l'eau de surface. La qualité de l'eau de surface peut également avoir un impact sur la qualité des eaux souterraines.

Les bandes tampons sont aussi indispensables à la création d'un habitat pour la faune, comme les oiseaux nichant à terre, le gibier d'eau et les polliniseurs, ainsi qu'au maintien de la santé des caractéristiques de rétention d'eau.

Si le périmètre n'est qu'en partie protégé, des écoulements de surface contaminés pourraient pénétrer directement à travers les interstices de la bande tampon. Les pratiques agricoles comme le travail du sol et l'épandage d'éléments nutritifs et de pesticides sur les terres adjacentes aux terres humides et aux étangs jouent également un rôle prépondérant dans l'établissement de la qualité de l'eau.

Les bandes tampons riveraines situées le long des drains pourraient réduire les coûts d'entretien associés au nettoyage des drains.



Une bande tampon bien conçue comprend des arbres et des arbustes pour l'ombrage et la stabilisation des berges et une bande herbacée pour la filtration et la séparation.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE



Les étangs sont des écosystèmes fragiles qui pourraient être reliés directement à la qualité de l'eau potable pour votre famille et votre bétail. L'accès du bétail aux terres humides et aux étangs devrait être restreint.

SOLUTION 1 – MESURE

Gérer les bandes tampons existantes ou nouvelles pour maximiser leur efficacité :

- créer une bande tampon naturelle permanente mesurant plus de 3 m (10 pi) pour les ruisseaux et fossés et 16 m (52,5 pi) pour les terres humides;
- empêcher l'accès de la bande tampon par le bétail;
- retarder la fauche du foin jusqu'à la mi-juillet ou jusqu'à ce que les jeunes oiseaux migrateurs aient quitté la zone (selon la date la plus éloignée) et utiliser une barre de levée;
- sinon, ne pas perturber, p. ex. pas de brûlage printanier – laisser la végétation pour la faune;
- ne pas épandre d'engrais ou de pesticides sur la bande tampon;
- choisir des herbages (de préférence indigènes) et des fleurs des champs, des arbustes ou des arbres concurrents qui s'implanteront facilement et accroîtront la diversité;

- relier, là où cela est possible, les bandes tampons de terres humides et d'étangs sauvages avec les terrains boisés adjacents en utilisant des herbages, des baïssières, des clôtures, etc.;
- s'assurer que les arbres et les arbustes se trouvent loin des réseaux de drainage souterrain voisins.

SOLUTION 2 – MESURE

Utiliser les bonnes techniques de gestion des grandes cultures traitées dans la fiche de travail n°19, comme les cultures sans travail du sol ou un travail du sol réduit pour les champs situés à côté de bandes tampons :

- laisser plus de 30 % du sol de surface recouvert de résidus de cultures après la plantation;
 - les résidus aident à limiter le déplacement des sédiments, des éléments nutritifs et des pesticides vers les terres humides ou les étangs – des éléments nutritifs en quantité excessive entraînent une prolifération d'algues, ce qui réduit le taux d'oxygène et a des répercussions sur la qualité de l'eau et la survie de la faune;
- dans la mesure du possible, minimiser les risques d'incompatibilité avec la faune en faisant pousser du fourrage ou du foin à proximité de terres humides ou d'étangs sauvages;
- réduire l'érosion du sol et le déplacement des sédiments grâce à des voies d'eau gazonnées, à des bassins de contrôle des eaux et des sédiments, au labour suivant les courbes de niveau, etc.;
- prendre conscience que la faune présente dans certaines terres humides pourrait utiliser des cultures plantées comme source saisonnière de nourriture et d'abri.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE (suite)

SOLUTION 3 – MESURE

Si vous songez à effectuer des travaux d'entretien sur un drain, communiquer avec le directeur local des installations de drainage.

Il est possible qu'une voie d'eau située sur une ferme soit un ouvrage de drainage effectué sur pétition (drain municipal). Une fois construit, le drain fait partie de l'infrastructure de la municipalité. Si vous avez un tel drain sur votre propriété, vous ne pouvez pas le modifier.

Communiquer avec le directeur local des installations de drainage pour vous renseigner sur le processus de demande d'amélioration d'un drain. Pour déterminer si un drain municipal existant affecte votre propriété, communiquer avec la municipalité locale. Les municipalités conservent les documents officiels relatifs aux drains municipaux qui comprennent un rapport de l'ingénieur adopté par règlement administratif.

21-2. Venue d'eau de surface

CONTEXTE

Les berges non protégées sont plus sujettes au ravinement et risquent d'être endommagées quand les eaux de surface et de drainage s'écoulent massivement dans les caractéristiques de rétention d'eau en y entraînant des sédiments.

Si la caractéristique de rétention d'eau est un drain municipal, la seule option possible est de communiquer avec le directeur local des installations de drainage.



Les avaloirs permettent de faire circuler les surplus d'eau de surface sur les terres cultivées vers les tuyaux de drainage souterrain de manière contrôlée, ce qui réduit les pertes de sol.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Diriger les eaux de surface de manière à protéger les bouches de drain à l'aide de déversoirs ou de conduites descendantes :

- en terrain plat, il pourra être nécessaire de mettre en place des bermes de terre recouvertes de végétation le long du cours d'eau pour diriger l'écoulement de l'eau vers des bouches de drain protégées;
- aménager des bassins de sédimentation et de contrôle du débit d'eau :
 - pour intercepter le ruissellement des eaux de surface, en les retenant jusqu'à 24 heures, et en les libérant graduellement par un tuyau de captage perforé;
 - ces bassins ne peuvent habituellement pas retenir plus de 20 ha (50 acres) de plans d'eau de surface.

SOLUTION 2 – MESURE

Prévenir l'érosion au niveau des bouches de drain :

- protéger toutes les bouches de drain contre l'érosion (p. ex. utilisation d'un enrochement);
- réduire au minimum le nombre de bouches de drain en installant un tube collecteur principal pour capter l'eau des conduites latérales;
- demander l'autorisation auprès des autorités compétentes pour la réalisation de tout ouvrage dans les cours d'eau ou le long de ceux-ci.

Le MAAAO offre des fiches techniques, des schémas et des manuels sur les ouvrages de lutte contre l'érosion.

Cette fiche technique donne un aperçu de ces questions : [Structures pour lutter contre l'érosion en milieu agricole](#).

AgriSuite offre l'outil AgErosion pour la planification et le dimensionnement de structures de lutte contre l'érosion agricole souvent utilisées.

21-3. État des berges

CONTEXTE

Quand les berges ne sont pas en bon état, avec peu de végétation, les sédiments du sol s'écoulent dans le cours d'eau, ce qui affecte la qualité de l'eau et accroît les besoins d'entretien pour les propriétaires fonciers.

Si la caractéristique de rétention d'eau est un drain municipal, la seule option possible est de communiquer avec le directeur local des installations de drainage.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

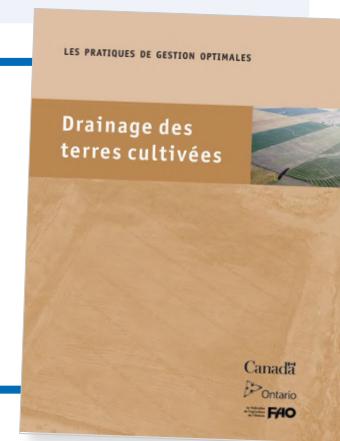
Maintenir un couvert végétal sur la berge :

- voir à ce que les pentes latérales de la berge ne soient pas trop abruptes pour le type de sol local;
- pour le couvert végétal, choisir des plantes qui demandent peu d'entretien et en fonction de leur longévité (privilégier les espèces indigènes);
- il peut être nécessaire de protéger les berges contre l'érosion en présence d'affouillement (emportement par les eaux) excessif le long des courbes des fossés;
- demander l'autorisation auprès des autorités compétentes pour la réalisation de tout ouvrage dans les cours d'eau ou le long de ceux-ci.



La présence d'un épais couvert végétal stabilise les berges et réduit beaucoup les besoins d'entretien.

Dans ce fascicule des PGO, le drainage fait partie intégrante du programme global de gestion des sols à la ferme; c'est pourquoi de nombreuses pratiques de gestion optimales complémentaires portant sur la lutte contre l'érosion, la santé des sols, les terres cultivées et les zones naturelles avoisinantes s'appliquent aussi. On trouvera des pratiques de gestion optimales relatives au drainage de surface, qui portent notamment sur les structures de captage des eaux et les ouvrages de lutte contre l'érosion. Des systèmes de drainage souterrain, diverses solutions et des conseils utiles sont également décrits en détail.



21-4. Inspection des caractéristiques de rétention d'eau

CONTEXTE

Inspecter régulièrement les caractéristiques de rétention d'eau, les bouches de drain, les déversoirs, etc. pour empêcher les problèmes de devenir coûteux et difficiles à résoudre.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Effectuer des inspections régulières :

- inspecter les berges au moins au printemps et à l'automne ainsi qu'après de fortes précipitations ou un ruissellement important pour y vérifier les signes d'érosion;
- vérifier attentivement les bouches de drain et les points d'entrée des eaux de surface;
- vérifier la qualité de l'eau aux bouches de drain en examinant la couleur et l'odeur de l'eau ainsi que la présence de mousse;
- garder des registres des inspections.



Les propriétaires fonciers devraient connaître l'emplacement des bouches de drain sur leur terrain, afin d'en faciliter la surveillance et l'entretien.

21-5. Pâturage du bétail à côté des caractéristiques de rétention d'eau

CONTEXTE

Permettre au bétail d'accéder aux caractéristiques de rétention d'eau peut accroître les problèmes de santé du troupeau, la charge de sédiments dans le cours d'eau ainsi que le taux de bactéries provenant de dépôts de fumier.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

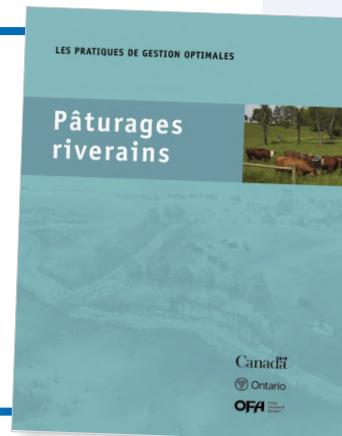
Installer des clôtures pour garder le bétail à l'écart des caractéristiques de rétention d'eau :

- établir une bande tampon entre la clôture et la caractéristique de rétention d'eau;
- fournir de l'eau propre au bétail à l'écart des caractéristiques de rétention d'eau;
- obtenir au besoin l'autorisation de la municipalité locale pour clôturer les abords d'un drain municipal;
- aménager au besoin un passage à gué, un passage sur ponceau ou un pont pour permettre aux animaux de passer de l'autre côté de la caractéristique de rétention d'eau;
- obtenir l'autorisation de l'organisme compétent pour la mise en place de passages (on peut communiquer d'abord avec l'office local de protection de la nature).

Fascicule des PGO : Pâturages riverains

Bien planifié et géré, le pâturage riverain peut être bénéfique pour l'environnement par l'amélioration des bandes tampons, l'accès limité aux berges, la mise en place de passages appropriés, la rotation et l'aménagement des pâturages.

Cette PGO peut aider à établir un plan réaliste de gestion des pâturages adapté à l'exploitation qui permet d'équilibrer les objectifs de production et de protection de l'environnement.



Un passage clôturé, à gué, réduira les effets nuisibles du bétail sur le cours d'eau tout en permettant un accès aux pâtures.

GESTION DE LA VÉGÉTATION DANS LA PLAINE INONDABLE

21-6. Système de production du bétail dans la plaine inondable

CONTEXTE

Le bétail ne devrait pas avoir librement accès aux plaines inondables, car il peut lourdement piétiner la surface. De plus, durant les épisodes d'inondation, le fumier sera lessivé dans les cours d'eau, ce qui affectera la qualité de l'eau.

Le fait de fournir de l'eau potable au bétail à l'écart des eaux de surface peut aider à garder les animaux éloignés des berges et des eaux de surface. Pour plus d'information, voir la fiche technique suivante du MAAAO :

[Accès du bétail aux cours d'eau](#)



La pose de clôtures de manière à isoler une bande étroite le long des berges permet de protéger ces dernières et d'aménager à l'extérieur de cette bande des pâturages pour toute la saison ou des pâturages intensifs.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Installer des clôtures pour garder le bétail à l'écart de la plaine inondable :

- fournir au bétail de l'eau propre à l'écart de la plaine inondable.

SOLUTION 2 – MESURE

Mettre les animaux au pâturage uniquement durant la saison sèche.

Établir et mettre en œuvre un plan de gestion de la végétation pour la plaine inondable. Communiquer avec votre office local de protection de la nature pour vous renseigner sur l'exploitation agricole dans une plaine inondable.



21-7. Utilisation de la plaine inondable pour la culture

CONTEXTE

La culture intensive dans une plaine inondable entraînera un lessivage des sédiments, des éléments nutritifs et des pesticides dans les cours d'eau ainsi qu'une contamination des eaux de surface.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Limiter la culture dans la plaine inondable :

- adopter des pratiques culturales qui perturbent le moins possible le sol;
- limiter les cultures à la production de bois ou de foin fourrager; ajouter des quantités minimales d'éléments nutritifs;
- tenir compte, en planifiant l'utilisation de la plaine inondable, de la fréquence et de la durée des épisodes d'inondation à cet endroit et adapter les activités en conséquence.

SOLUTION 2 – MESURE

Semer des cultures en rangs en rotation ou des cultures horticoles avec des cultures fourragères.

Protéger le sol durant l'hiver avec des cultures de couverture ou en utilisant des pratiques qui favorisent les résidus de cultures (p. ex. semis direct).

SOLUTION 3 – MESURE

Ne pas cultiver la plaine inondable.

GESTION DES CARACTÉRISTIQUES DE RÉTENTION D'EAU

21-8. Gestion et remise en état des terres humides et des étangs

CONTEXTE

Une utilisation illimitée de l'eau ou un drainage excessif pourrait nuire aux populations halieutiques et fauniques et endommager les ressources végétales et des sols des terres humides et des étangs.

La législation traite des nombreuses activités se rapportant aux terres humides et aux étangs sauvages. Il est conseillé de communiquer avec votre office de protection de la nature ou organisme de réglementation local avant de prendre la moindre mesure.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Limiter ou éviter le prélèvement d'eau des terres humides et des étangs sauvages :

- éviter de drainer artificiellement l'eau des terres humides et des étangs sauvages pendant les périodes de reproduction des poissons ou de la faune;
- si vous prévoyez prélever plus de 50 000 L d'eau au cours d'une période de 24 heures pour l'irrigation, obtenir un permis de prélèvement d'eau auprès du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs;
- cesser ou limiter l'utilisation d'eau en cas de sécheresse.

SOLUTION 2 – MESURE

Consulter votre office de protection de la nature ou votre organisme de réglementation local au sujet de la nécessité d'obtenir un permis avant de modifier, d'agrandir, de revoir la conception, ou de réhabiliter des terres humides et des étangs :

- vérifier tous les projets proposés de modifications de terres humides ou d'étangs;
- gérer et optimiser les niveaux d'eau, les conditions de la végétation et de l'habitat du gibier d'eau et d'autres espèces sauvages dans les terres humides et les étangs. Utiliser des structures de contrôle du niveau d'eau comme des déflecteurs de castors pour minimiser les inondations excessives provoquées par les castors.

Optimiser les niveaux d'eau n'est pas nécessairement la même chose que maximiser ou maintenir des niveaux d'eau élevés. Les variations annuelles des niveaux d'eau dans les terres humides sont tout à fait normales.



Cet étang a été restauré par le propriétaire foncier, en consultant des organismes de protection de la nature et de réglementation, afin d'améliorer l'habitat de la faune et la qualité de l'eau.

Gestion de l'irrigation et Drainage des terres cultivées contiennent les informations les plus récentes pour vous aider à utiliser le plus efficacement possible ces technologies, tout en minimisant les conséquences sur l'environnement. Tous les fascicules des PGO proposent un large éventail de solutions.



HABITAT, BIODIVERSITÉ ET ESPÈCES EN PÉRIL

21-9. Gestion de l'habitat dans les caractéristiques de rétention d'eau et à proximité de celles-ci

CONTEXTE

Les poissons et la faune ont besoin d'un espace vital (habitat). Ils ne peuvent survivre que si leur habitat leur fournit de la nourriture, un abri et de l'eau. C'est la raison pour laquelle les caractéristiques de rétention d'eau et les zones riveraines en bonne santé, y compris les bandes tampons, ne devraient pas être dérangées.

Les travaux effectués dans les terres humides et à proximité de celles-ci peuvent être réglementés par la *Loi sur les offices de protection de la nature* et sujettes à l'obtention de permis d'un office de protection de la nature.

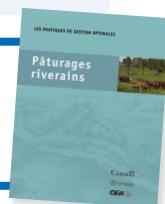
Le drainage peut affecter la quantité et la qualité de l'eau qui pénètre dans les terres humides, ce qui peut nuire à leur santé.

Une fois les caractéristiques de rétention d'eau bien protégées grâce à des bandes tampons, il y a d'autres possibilités de les améliorer. Il faut reconnaître l'importance de ces caractéristiques naturelles, pratiquer une gérance avisée des terres, et profiter de leurs nombreux attributs et fonctions.



Cesser ou limiter la prise d'eau dans les étangs pendant les périodes de basses eaux.

Pour connaître les solutions proposées et obtenir des conseils pour limiter l'accès au bétail et fournir d'autres sources d'approvisionnement en eau, consulter [ce fascicule des PGO](#).



CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Améliorer et maintenir la santé des caractéristiques de rétention d'eau :

- en entretenant et en améliorant les bandes tampons et les voies d'eau gazonnées;
- en étudiant et en traitant toute préoccupation concernant la qualité de l'eau qui pénètre dans une caractéristique de rétention d'eau;
- en consultant la fiche de travail n°16 – Gestion des éléments nutritifs dans les cultures et la fiche de travail n°17 – Utilisation et gestion du fumier et des autres matières organiques et/ou prescrites pour obtenir plus de renseignements sur la gestion des terres cultivées.

SOLUTION 2 – MESURE

Améliorer l'habitat des caractéristiques de rétention d'eau :

- en consultant des professionnels de l'habitat pour déterminer où on pourrait améliorer l'habitat actuel de terres humides et d'étangs, comme avec des structures de nidification de la sauvagine et des espèces de plantes qui conviennent aux terres humides et étangs;
- en ne perturbant pas des couverts végétaux en santé;
- en augmentant la superficie des terres humides et étangs :
 - en obtenant des conseils d'experts pour installer ou gérer des structures actuelles de contrôle du niveau de l'eau afin de maximiser l'habitat de flore et de faune des terres humides;
 - en consultant votre office de protection de la nature or votre organisme de réglementation local au sujet de la nécessité d'obtenir un permis avant de modifier, d'agrandir, de revoir la conception, ou de réhabiliter des terres humides et des étangs.

SOLUTION 3 – MESURE

Minimiser les perturbations aux caractéristiques de rétention d'eau :

- en évitant de déranger les habitats très vulnérables, spécialement durant des périodes critiques, comme la pollinisation, la reproduction et la nidification;
- en comprenant qu'un retrait excessif d'eau peut avoir des répercussions négatives sur les plantes, les amphibiens, les poissons et la sauvagine des terres humides;
- en embauchant un forestier professionnel inscrit lors de la planification d'une récolte de bois d'œuvre dans une terre humide ou un étang, ou à proximité, pour veiller à ce que les habitats soient protégés :
 - consulter votre office de protection de la nature or votre organisme de réglementation local au sujet de la nécessité d'obtenir un permis avant de récolter des arbres dans des terres humides ou des étangs, ou à proximité.

SOLUTION 4 – MESURE

L'[Outil ontarien d'évaluation de l'habitat et de la biodiversité](#) (offert en anglais seulement) est un outil gratuit offert en ligne qui vous aidera à mieux comprendre les espèces et habitats naturels et vous fournira des recommandations sur l'amélioration des habitats et de la biodiversité.



Les étangs naturalisés constituent de bons habitats pour la faune, mais ils sont très sensibles à un accès constant du bétail.

21-10. Liens avec les habitats

CONTEXTE

Les liens avec les habitats à la ferme sont extrêmement importants pour la faune et la santé des écosystèmes. Lorsque de petits habitats séparés sont bien reliés, les plantes et les animaux peuvent facilement passer d'une zone à l'autre. De très bons liens aident à maintenir les processus naturels qui produisent de l'air propre, des sols fertiles et des bassins versants en santé.

Sans ces liens, les écosystèmes deviennent fragmentés et leurs fonctions sont perturbées, la biodiversité est réduite et le paysage peut beaucoup changer.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Identifier les liens avec les habitats qui pourraient avoir été éliminés à la ferme dans le passé et planifier leur rétablissement et leur protection.

Identifier de nouveaux liens possibles avec les habitats entre des caractéristiques naturelles aquatiques, riveraines et autres lorsque cela est possible, tout en tenant compte des activités agricoles.

SOLUTION 2 – MESURE

L'[Outil ontarien d'évaluation de l'habitat et de la biodiversité](#) (offert en anglais seulement) est un outil gratuit offert en ligne qui vous aidera à mieux comprendre les espèces et habitats naturels et vous fournira des recommandations sur l'amélioration des habitats et de la biodiversité.

21-11. Sensibilisation aux espèces en péril

CONTEXTE

La protection et le rétablissement des espèces en péril et de leur habitat sont des éléments clés de la préservation de la biodiversité en Ontario. Les espèces en péril sont protégées par la législation provinciale et fédérale; il est donc important que vous sachiez quelles espèces fréquentent ou vivent sur votre ferme.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Déterminer quelles espèces en péril peuvent se trouver sur votre ferme selon les régions de la province qu'elles fréquentent et quel habitat (pour les espèces sur votre ferme) elles préfèrent. Vous pourriez consulter des ressources comme des listes d'espèces, des cartes de répartition et tout autre matériel fourni par le ministère des Richesses naturelles. Des tribunes scientifiques en ligne pour les citoyens, comme [iNaturalist](#), pourraient vous renseigner sur les espèces en péril qui ont été observées dans votre région.

Une fois que vous connaissez mieux les espèces en péril qui se trouvent dans votre région et quel habitat leur convient, faire votre propre dépistage sur votre ferme et consigner vos observations.

Se renseigner davantage sur le cycle de vie et les besoins en habitat de toute espèce en péril que vous avez observée ou qui fréquente très probablement votre ferme (habitudes de nidification) et tenir compte de ces besoins dans vos pratiques agricoles (comme une récolte tardive du foin).

SOLUTION 2 – MESURE

L'[Outil ontarien d'évaluation de l'habitat et de la biodiversité](#) (offert en anglais seulement) est un outil gratuit offert en ligne qui vous aidera à mieux comprendre les espèces et habitats naturels et vous fournira des recommandations sur l'amélioration des habitats et de la biodiversité.

21-12. Protection des espèces en péril et de leur habitat dans les caractéristiques de rétention d'eau et à proximité de celles-ci

CONTEXTE

Il existe plusieurs pratiques sur votre ferme qui peuvent appuyer ou protéger les espèces en péril. Il y a peut-être également des activités que vous pouvez modifier pour réduire les préjudices infligés à ces espèces ou à leur habitat.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Se sensibiliser aux pratiques que vous pouvez adopter, ou que vous avez déjà adoptées, qui favorisent les espèces en péril en vous renseignant sur ces espèces et leur habitat.

SOLUTION 2 – MESURE

Se renseigner et songer à conclure une entente ou une servitude de conservation volontaire qui protège les habitats naturels et restreint certaines activités sur votre propriété. Ces ententes et servitudes aident à préserver les espèces en péril et la biodiversité dans l'avenir.

SOLUTION 3 – MESURE

L'[Outil ontarien d'évaluation de l'habitat et de la biodiversité](#) (offert en anglais seulement) est un outil gratuit offert en ligne qui vous aidera à mieux comprendre les espèces et habitats naturels et vous fournira des recommandations sur l'amélioration des habitats et de la biodiversité.

21-13. Espèces envahissantes

CONTEXTE

Les espèces envahissantes comprennent des plantes, des animaux et des micro-organismes qui, lorsqu'elles sont introduites à l'extérieur de leur environnement naturel, dominent les espèces indigènes. Les espèces envahissantes peuvent avoir des répercussions nuisibles sur l'environnement naturel, l'économie, les opérations agricoles et la société.

Les plantes aquatiques envahissantes empiètent sur la végétation indigène, ralentissent le mouvement de l'eau, modifient la teneur en oxygène et peuvent affecter les activités récréatives (comme la navigation de plaisance, la pêche et la baignade).

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Inspecter régulièrement votre propriété agricole et les zones environnantes pour déceler la présence d'espèces envahissantes. Consulter des [ressources](#) (en anglais) du ministère des Richesses naturelles pour apprendre à les identifier.

SOLUTION 2 – MESURE

Si vous trouvez des plantes envahissantes dans vos caractéristiques de rétention d'eau et vos zones riveraines, ou à proximité de celles-ci (y compris les bandes tampons), les éliminer ou les gérer pour prévenir leur propagation. Selon l'espèce en cause, vous pourriez utiliser des mesures de lutte manuelles, mécaniques ou culturelles.

L'utilisation d'herbicides est limitée au milieu aquatique. Communiquer avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour obtenir plus de renseignements ou les permis requis pour l'utilisation d'herbicides.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGROENTREPRISE (MAAAO)

- Centre d'information agricole
Appeler sans frais au 1 877 424-1300 ou envoyer un courriel à ag.info.omafa@ontario.ca
- Vous trouverez la plupart des ressources indiquées ci-dessous à www.ontario.ca

Publications

- Publication 29F : Guide de drainage de l'Ontario
- Publication 832F : Structures de lutte contre l'érosion du sol : Guide de conception et de construction

Fiches techniques

- Éléments à considérer lors de la planification de travaux de drainage
- Accès du bétail aux cours d'eau
- Structures pour lutter contre l'érosion en milieu agricole
- Entretien d'un réseau de drainage souterrain
- L'érosion du sol : causes et effets
- Bouches de décharge des réseaux de drainage souterrain
- Projets d'amélioration d'importance mineure assujettis à la *Loi sur le drainage* (1990)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGROENTREPRISE (MAAAO) (suite)

Série de fascicules sur les pratiques de gestion optimales

- Grandes cultures
- La gestion de l'eau
- Gestion de l'habitat du poisson et de la faune
- Bandes tampons
- Drainage des terres cultivées
- Lutte contre l'érosion du sol à la ferme
- Gestion de l'irrigation
- Semis direct : les secrets de la réussite
- Gestion du sol
- Pâturages riverains
- Notions élémentaires sur le phosphore
- Établissement du couvert forestier
- Les puits
- Gestion des terres à bois

Autres ressources

- AgriSuite – outil AgErosion

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES PARCS

- Espèces en péril
- Manuel de référence sur le patrimoine nature (en anglais)
- Protocole sur la *Loi sur le drainage* et la *Loi sur les offices de protection de la nature*

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES

- Lignes directrices de la gestion de l'habitat de la sauvagine en Ontario (en anglais)
- Espèces envahissantes en Ontario

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS (*suite*)

GOUVERNEMENT DU CANADA

- Espèces en péril

AUTRES RESSOURCES

- Conservation Ontario (en anglais)
- Musée royal de l'Ontario
- Invasive Species Centre (en anglais)
- Canards Illimités Canada
 - Guidance for Ontario Landowners (en anglais)
- Ontario Nature (en anglais)
- Ontario Federation of Anglers and Hunters (en anglais)
- Conseil de la biodiversité de l'Ontario
- Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario
- Soil and Water Conservation Society (en anglais)

LÉGISLATION/LOIS

- *Loi sur les pêches* (1985)
- *Loi sur les offices de protection de la nature* (1990)
- *Loi sur les espèces en péril* (2002)
- *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*
- *Loi sur le drainage* (1990) et *Loi sur les offices de protection de la nature* (1990)
- *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario* (1990)